



LUDESSE

LUD' INFO :

N°2 Janvier 2016



CHAYNAT

Le mot du maire

Comment débiter 2016 sans évoquer les actes terroristes inqualifiables qui en 2015 ont endeuillé notre pays ? Comment rester insensibles à la vague d'immigration engendrée par l'instabilité et les conflits aux portes de l'Europe ? Même si nos villages peuvent sembler éloignés de ces événements tragiques nous devons rester vigilants. Nos façons de penser et nos comportements sont à la merci d'une information permanente relayée par des moyens de communication très rapide.

Je voudrais également revenir sur la crise de confiance qui affecte notre école. Des accusations graves ont été portées à l'encontre de cette institution. Dans l'attente des conclusions des enquêtes qui sont en cours aucun élément porté à ma connaissance ne me permet pas de remettre en cause la sécurité de nos enfants scolarisés à LUDESSE.

Sur ces deux sujets, soyons objectifs en évitant les jugements hâtifs et les amalgames de toutes natures. Restons prudents mais confiants et optimistes !

Concernant les travaux sur notre commune je veux remercier notre personnel et les équipes qui ont contribué à la remise en état des horloges de nos églises, à la restauration du mur de soutien au niveau de la mairie, au travail de fond réalisé sur l'aménagement des chemins de la commune ainsi qu'à l'organisation du repas des aînés.

Les gros chantiers de 2015 sont en voie d'achèvement et les procédures de réceptions sont en cours. Les nouveaux bureaux de la mairie seront ouverts au public début MARS en fonction des impératifs du secrétariat. La station d'épuration de Ludesse est en service depuis mi Octobre. Les résultats attendus sont au rendez-vous tant en fonctionnement qu'en qualité de rejets. Cependant la présence récurrente de déchets parasites sature les grilles de filtration et met en péril la durée de vie des pompes de relevage.

LES LINGETTES ET DECHETS HYGIENIQUES DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT EXCLUS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Vous trouverez ci dessous quelques rappels de consignes que je vous remercie de respecter sans faille afin de maîtriser les coûts de fonctionnement. Pour information le coût d'une pompe équivaut à 1,5% des recettes d'imposition.

L'ensemble du conseil municipal ainsi que le personnel communal vous souhaitent une bonne année 2016.

René MARAIS

Pourquoi ne faut-il pas jeter de lingettes dans ses toilettes ?

Les lingettes constituent un produit emblématique, car récent et de plus en plus utilisé. Mais ce paragraphe concerne tous les objets susceptibles de constituer des fils qui ne sont pas très rapidement solubles ou biodégradables : sacs plastiques, serviettes hygiéniques, cotons tiges, morceaux de tissus, etc..

Pourquoi les lingettes posent-elles un problème aux exploitants ?

Ces objets, du fait de leurs dimensions réduites, sont potentiellement jetés dans la cuvette des toilettes. Certains fabricants de lingettes incitent d'ailleurs les usagers à le faire en portant sur les emballages des mentions « *biodégradables* »⁴, voire « *peuvent être jetées à l'égout* » !

En pratique, la structure fibreuse de ces objets fait qu'ils ont une très grande facilité à s'agglomérer entre eux, avec la graisse présente en réseau et autour des obstacles qu'ils peuvent rencontrer dans le système d'assainissement.

Les risques principaux concernent :

- **L'obstruction des réseaux de petits et moyens diamètres.**
- **La mise en panne des pompes et d'une façon générale des organes mobiles.**

Que faut-il faire des lingettes utilisées ?

La place des lingettes usagées (comme celle des cotons tiges ou des autres objets utilisés pour l'hygiène quotidienne) est **dans la poubelle** et non dans la cuvette des WC.

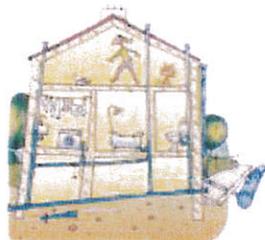
On peut d'ailleurs se poser la question plus générale de l'intérêt de cette innovation au vu de la quantité de déchets qu'elle génère ...



Dégrilleur de Ludesse après 12h00 de fonctionnement

5 GESTES POUR RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET VOTRE STATION D'EPURATION

Ne jetez pas tout à l'égout



En France, le consommateur moyen utilise 150 litres d'eau par jour. Après utilisation, les eaux sales, appelées « eaux usées » sont rejetées dans le réseau d'assainissement et acheminées via des canalisations à la station d'épuration où elles sont dépolluées avant rejet dans le milieu naturel. Appelé à tort « tout à l'égout », le réseau d'assainissement n'est destiné à recevoir que les eaux usées et non les déchets de toutes sortes qui entraînent des dysfonctionnements. Pour éviter nuisances et désagréments, voici les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour respecter l'environnement et favoriser le bon fonctionnement de la station d'épuration.



1- JE NE JETTE RIEN DANS L'ÉVIER OU LE LAVABO

Je ne jette pas d'huiles alimentaires (huiles de friteuse...) ni d'huiles mécaniques (huile de vidange...). Je vide le contenu des plats et assiettes dans mon composteur ou ma poubelle avant de faire la vaisselle afin de limiter les bouchons de canalisations. Les restaurants, dont les eaux usées sont particulièrement grasses et chargées, doivent mettre en place des dispositifs de rétention des graisses et des aliments. Si des huiles se retrouvent dans les réseaux, elles bouchent les conduites, génèrent de mauvaises odeurs et perturbent le fonctionnement de la station d'épuration.

2- JE NE JETTE RIEN DANS LES TOILETTES

La cuvette de vos WC n'est pas une poubelle. Je n'y jette pas les lingettes, les serviettes hygiéniques, les couches, les médicaments, les huiles, les piles, les détergents... Tous ces déchets peuvent altérer gravement le bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement. Mal éliminés, ils se retrouvent dans le milieu naturel et dégradent l'environnement.



3- JE TRAQUE LES BOUCHONS

Les cheveux et autres matières organiques sont une source de bouchons dans les canalisations. En cas d'obstruction, j'utilise de préférence une ventouse, l'eau bouillante ou la pompe à vide. Si j'utilise un déboucheur liquide, je choisis de préférence un produit biodégradable en évitant le surdosage.

4- JE DÉPOSE LES PRODUITS TOXIQUES À LA DECHÈTERIE

Les produits tels que les solvants, l'essence, les huiles mécaniques, les détergents, les peintures, les décapants, les piles sont nocifs pour l'environnement. Ils ne doivent en aucun cas être jetés dans un lavabo, une cuvette de WC, une poubelle ou un égout. A la station d'épuration, ils se retrouvent piégés dans les boues et peuvent les rendre impropres à la valorisation en compost. Ces produits doivent être déposés dans une déchèterie.

5- JE NE JETTE RIEN DANS LES BOUCHES D'ÉGOUT

Les eaux pluviales sont en général collectées par un réseau indépendant appelé « réseau pluvial ». Aucun débris, aucune eau ménagère, aucun produit toxique ne doit être jeté directement dans les bouches d'égout.



REPAS DES AÎNES de LUDESSE le 10 JANVIER 2016

